

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

COMMUNE DE MOISSAC

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE LE SEPT MARS (07/03/2024)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 1^{ER} mars 2024, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS : 26

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoints**,

M. Gabin LOPEZ, Mme Danièle SCHATTEL, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert POMAREDE, M. Georges SEGARD, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Michel ALBERGUCCI, Mme Reine-Claude ORTALO, M. Philippe LERMINEZ, Mme Anne-Marie VOLLARD (DUPONT), Mme Laure POUTEAU, M. Frédéric GENRIES, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Jean-Claude LORENZO, M. Ignace VELA, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT REPRESENTES : 5

Mme Nicole LAFFINEUR (représentée par Madame Danièle SCHATTEL), M. Jean-Christophe THIERS (représenté par Monsieur Romain LOPEZ), Mme Jessie COTINET (représentée par Monsieur Frédéric GENRIES), Mme Laureen LASSERRE (GONZALEZ) (représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), M. Robert DUPARC (représenté par Madame Marie CAVALIE), **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT EXCUSES : 2

M. Luc PORTES, M. Philippe GARCIA, **Adjoints**.

Monsieur Guy LOURMEDE est nommé secrétaire de séance.

**AFFAIRES SCOLAIRES – ENFANCE – PETITE ENFANCE –
JEUNESSE ET SPORTS**

22 – 07 mars 2024

22. *Convention de mise à disposition d'installations sportives*

Rapporteur : Monsieur Philippe LERMINEZ

Vu la délibération n°33 en date du 29 septembre 2022 relative à la mise à disposition d'équipements sportifs

Vu la délibération n° 34 en date du 09 mars 2023 relative à la mise à disposition d'équipements sportifs

Considérant la nécessité de réactualiser la durée maximale de tacite reconduction de la convention de mise à disposition des équipements sportifs en la passant de 3 ans à 5 ans sur demande de l'Agence Nationale des Sports pour bénéficier de l'ensemble des subventions

Après avoir entendu le projet de convention annexé à la présente délibération,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

ACCEPTÉ les termes de la convention de mise à disposition d'installations sportives,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention avec les différentes associations bénéficiaires.

Pour copie conforme
Moissac, le 08 mars 2024

Le Maire,


Roman LOPEZ

Le secrétaire de séance,



Guy LOURMEDE

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :